



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/10/2021

Dossier complet le :

18/10/2021

N° d'enregistrement :

f09321P0298

### 1. Intitulé du projet

Plantation d'oliviers sur 0,66 ha d'anciennes restanques du Domaine de Gaujas, sur la commune de Ménerbes (84560)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MENERBES PROPERTIES LIMITED

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

TAYLOR SARAH DIRECTEUR

RCS / SIRET

7 5 4 0 1 1 6 6 6 0 0 0 2 3

Forme juridique

Personne morale de droit étranger, no

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°a	Surface de défrichement de 0,6610 ha (inférieur à 25 ha), dans un massif d'environ 40 ha, sur la commune de Ménerbes

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Domaine de Gaujas, sur la commune de Ménerbes, souhaite remettre en culture des parcelles ou des portions de parcelle cadastrale, actuellement boisées mais qu'autrefois étaient des oliveraies et des vignes.  
Actuellement la zone à défricher est peuplée de pins d'Alep, de chêne vert et pubescent et de quelques cades.  
Le projet concerne les trois parcelles cadastrales AW 207, AW 487 et AW 496, sur la commune de Ménerbes, d'une contenance totale de 1,5537 ha dont le projet de plantation d'oliviers comporte le défrichement de 0,6610 ha.  
La plantation d'oliviers a comme objectifs la production d'huile d'olive alimentaire.  
Les surfaces concernées ne subiront aucun terrassement ni aucune démolition. La structure morphologique actuelle en terrasses sera conservée ainsi que les murets en pierre sèche.

## **4.2 Objectifs du projet**

Récupération des quelques anciens oliviers encore survivants et plantation de nouveaux arbres afin d'améliorer la production en huile d'olive du Domaine de Gaujas.

Objectif indirect, diminution du risque incendie par le remplacement des peuplements forestiers actuels (très inflammables et combustibles) avec des cultures agricoles beaucoup moins combustibles en créant une sorte de pare-feu cultivé.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le défrichage sera réalisé par abattage manuel des arbres, y compris démontage des houppiers pour éviter d'endommager les arbres conservés sur les parcelles adjacentes. Les souches à proximité des murets seront conservées pour ne pas les endommager. L'évacuation du bois sera effectuée en utilisant un petit camion. Les rémanents de coupe seront broyés sur place et les copeaux éparpillés pour les intégrer dans le sol lors des façons culturales. Ces travaux sont programmés pour la période hivernale de novembre 2021 à janvier 2022. Ensuite, en février-mars 2022, mise à demeure de plants d'olivier et recépage des quelques anciens oliviers encore survivants, installation d'un arrosage goutte à goutte.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le défrichage ne nécessite pas une interruption de la phase d'exploitation car actuellement les parcelles ne font pas l'objet d'exploitation intensive.

Après travaux, les zones défrichées et plantées en oliviers feront l'objet d'une gestion agricole ordinaire de verger d'oliviers pour la production d'huile.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de défrichement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale à défricher dont : Parcelle AW 207 Parcelle AW 487 Parcelle AW 496 (pas de surface artificialisée, ni de surface imperméabilisée, ni de surface bâtie) Superficie du massif	6610 m <sup>2</sup> dont : 3420 m <sup>2</sup> 1562 m <sup>2</sup> 1628 m <sup>2</sup> massif 400 000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

551 CHEMIN DE GAUJAS 84560  
MENERBES; MENERBES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5° 1 1' 4 0 "E. Lat. 4 3° 5 0' 2 6 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche ZNIEFF de type I se trouve à 3,5 km au Sud La plus proche ZNIEFF de type II se trouve 2,09 km au Sud
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune classé dans le massif des Alpes : Com 2021_dr : 84073 Ménerbes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche APB se trouve à 2,5 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Luberon, toute la surface Périmètre de protection de la réserve naturelle géologique du Luberon, toute la surface. Mais hors des sites de la réserve naturelle géologique (d'ailleurs : aucun site de la réserve géologique ne se trouve sur la commune de Ménerbes)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SPR de Ménerbes se trouve à 50 m Le plus proche monument historique : église paroissiale Saint Luc à Ménerbes se trouve à 800 m
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRIF de Ménerbes, prescription par arrêté n° 1590 du 6 juillet 2000, approuvé le 20 juillet 2007. La zone à défricher se trouve en zone Rouge.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche, le Village de Ménerbes, se trouve à 550 m
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FR9310075 - Massif du Petit Luberon, directive Oiseaux, se trouve à 2,4 km au Sud FR9301585 – Massif du Luberon, Directive Habitats, se trouve à 2,4 km au Sud
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé à proximité

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La culture de l'olivier, essence typique méditerranéenne, est peu consommatrice d'eau. L'arrosage goutte à goutte envisagé utilisera des très petites quantités d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage supplémentaire par rapport à la morphologie du terrain existante. La configuration actuelle en restanques ne sera pas modifiée. Les anciens aménagements en planches et murets en pierre sèche seront conservés et entretenus.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun mouvement de terrain ou terrassement n'est envisagé. La configuration des terrains convient parfaitement à l'usage souhaité, lequel, par ailleurs, consiste à remettre en culture des zones anciennement cultivées et dont les aménagements en terrasses sont bien conservés et fonctionnels.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun apport de matériaux n'est envisagé et n'est nécessaire. Le sol sera utilisé par les racines des oliviers.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement concerne une surface de 0,6 ha sur trois parcelles cadastrales et dont la largeur maximale est de 40 m. Il s'agit donc d'une surface très limitée sans comporter des mouvements de terrain. La végétation actuelle composée de pin d'Alep et chênes est typique et banale par rapport à l'environnement et ne présente pas d'intérêt faunistique particulier. Le défrichement ne crée pas de rupture de la continuité écologique. Cette zone ne fait pas partie des 19 secteur prioritaire du SRCE
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de défrichement se situe à plus de 2 km du point le plus proche des sites Natura 2000 et dans un petit massif géographiquement séparé des zones Natura 2000. A notre connaissance, le défrichement envisagé n'aura pas d'impact sur les zones Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'autres zones à sensibilité particulière à proximité
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'artificialisation de l'espace. Les zones à défricher étaient cultivées depuis des siècles et le projet consiste à remettre en culture une surface de 0,6 ha, donc une surface très modeste. Le projet consiste à reconstituer l'utilisation agricole de cet espace.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique. Il s'agit de reimplanter la culture de l'olivier, activité à très faibles intrants.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne va pas engendrer une augmentation des risques naturels comme l'érosion des sols car la morphologie du terrain ne présente pas de risques de ce type et ne sera pas modifiée. Par contre le risque majeur actuel est le risque de feu de forêt et le projet comporte une réduction de la masse combustible et le remplacement d'une peuplement inflammable, avec une culture agricole, par conséquent il va réduire le risque d'incendie et donc aura un impact positif
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	A notre connaissance le projet n'engendre pas de risque sanitaires et n'est pas concerné par des risques sanitaires
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de défrichement sont programmés sur une période de 2 à 3 mois et seront effectués par une petite équipe de bûcherons et élagueurs, sans utilisation de gros engins, seulement une partie du bois sera exportée par petit camion. Lors de la phase d'exploitation de l'olivieraie, un tracteur agricole interviendra lors des besoins d'entretien et de la récolte. Il s'agit en tout cas de déplacements et trafics très limités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase de défrichement, l'abattage des arbres à la tronçonneuse engendrera temporairement du bruit. Ce travail sera effectué pendant la saison d'hiver, donc sans impact sur les oiseaux. Lors de la phase d'exploitation de l'olivieraie, le projet ne sera pas concerné par des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les olives récoltées et exportées ne comporteront aucune nuisance olfactive</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En dehors de la phase d'abattage des arbres, où la chute de quelques gros pin d'Alep pourrait produire des vibrations pendant quelques secondes, il n'y aura pas d'activité produisant de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun dispositif d'éclairage n'est envisagé</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>A part l'émission des gas de combustion des tronçonneuses lors de la phase de défrichage, il n'y aura pas de rejets dans l'air. Les rémanents seront broyés sur place et ne seront pas brûlés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ni la phase de défrichage ni la phase d'exploitation de l'oliveraie n'engendreront de rejets de liquides</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les olives étant récoltées et exportées, aucun effluent ne sera engendré.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun déchet dangereux. Lors de la phase de défrichage les "déchets" concernent la matière organique naturelle des rémanents de coupe qui sera broyée sur place et incorporée au sol. Lors de la phase d'exploitation de l'oliveraie, les branches issues de la taille seront aussi broyées sur place.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de défrichement est éloigné des monuments historiques et en dehors du périmètre de protection. De plus, par la configuration des lieux il n'y aura aucun impact visuel depuis les monuments historiques de Ménerbes. Par l'archéologie, il n'a pas été établi de carte des zones de présomption de prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a un impact très limité sur l'activité agricole car il comporte la plantation d'environ 150 oliviers. Il s'agit notamment de reprendre les alignements d'oliviers gelés en 1956, recéper/tailler/mettre en lumière ceux encore vivants et replanter les emplacements libres. D'un point de vue sylvicole le défrichement comporte l'abattage de pins et chênes qui ont poussé sur des parcelles agricoles. Le projet consiste donc en la restauration agricole des arbres d'oliviers abandonné en 1956

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet de défrichement pour la plantation d'oliviers sur 0,6 ha n'aura pas d'effets notables ni sur l'environnement ni sur la santé.

En effet il s'agit de remettre en culture une surface très contenue, sans effectuer de travaux de terrassement, ni de travaux de voirie. L'action la plus notable consiste à couper des arbres forestiers pour les remplacer par des arbres d'olivier. Toutefois l'abattage des ces arbres ne va pas couper la continuité écologique du secteur mais simplement réduire la masse combustible dans une zone classé rouge dans le PPRIF.

Dans la logique Eviter-Reduire-Compenser, les deux premiers Eviter et Réduire devraient se lire "Inciter et Favoriser" car ce projet a un avantage majeur car il permet de réduire le risque d'incendie. Sa réalisation va donc permettre de limiter le risque de perdre le milieu naturel environnant, à cause du feu.

Pour le troisième terme "Compenser", lorsque l'autorisation de défrichement aura été obtenue, il faudra obligatoirement effectuer des travaux compensatoires sur des espaces boisés e, sauf avis différent de la DDT84, il sera proposé de traiter une surface similaire à celle défrichée en éclaircie DFCI avec broyage des rémanents afin d'améliorer encore l'impact de ce projet pour protéger l'environnement du risque d'incendie de forêt.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour tous les éléments fournis et par le fait que l'emprise à défricher ne fait l'objet d'aucune réglementation particulière interdisant le défrichement, ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

Au contraire, par ses bienfaits il devrait faire l'objet d'incitation à une prompte réalisation afin que l'impact protecteur puisse être effectif rapidement et si possible, avant la prochaine saison estivale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 18/10/2021